



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 132392

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la condition souvent précaire des aidants familiaux. Le rapport d'activité 2011 de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNASA), adopté le 17 avril 2012, rappelle qu'en France aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus - dont 57 % de femmes - qui aident de manière régulière et à domicile un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap. En substance, il décline vingt et une mesures pour améliorer leur situation. Partant du constat que les solutions de soutien des aidants (accueil, répit, formations, etc.) sont plus efficaces lorsqu'elles sont associées entre elles que lorsqu'elles sont prises isolément, il préconise entre autres de prévoir un accompagnement inscrit dans la durée, des actions planifiées dans le temps et récurrentes. Il l'interroge sur sa position à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132392

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3231

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)